

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1965)
Heft: 41

Artikel: Ils lisent encore Urbain Olivier
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1029031>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le rédacteur de la F.A.L. s'est arrêté à Yverdon

Si M. Bertil Galland, enquêtant sur le rachat de Thorens par Paillard, avait été au delà d'Yverdon, s'il était monté à Sainte-Croix, il se serait épargné une regrettable erreur.

Expliquant la genèse de notre article, il y voit une manœuvre électorale qui aurait eu pour but de redorer le blason des socialistes de Sainte-Croix. Certes, on comprend que du 2 au 9 octobre, le virus de la chasse aux combinaisons régnait à la F.A.L. ; quand le rédacteur en chef a un coryza, il est permis au chef des reportages d'avoir le rhume. Mais on ne comprend pas cette erreur de la part d'un journaliste qui se veut vaudois. Comment ignorer le particularisme des Jurassiens ? Comment supposer, quand on les connaît, que pour résoudre des problèmes locaux, ils iraient solliciter l'aide de Lausannois ?

Ce qui frappe au contraire quand on étudie l'affaire Thorens, c'est la manière locale dont elle fut traitée ; du côté patronal, à la fois paternaliste et villageoise. D'ailleurs, les ouvriers de Sainte-Croix, en ce genre d'affaires, s'adressent d'abord à leur organisation professionnelle, en l'occurrence la F.O.M.H. et ils se gardent de faire entrer la politique en des domaines qui concernent d'abord leur syndicat. C'est encore un trait jurassien bien connu. Vuitebœuf serait-il plus loin que Saïgon ?

En revanche, le reportage de M. Galland à Yverdon a été fructueux : on connaît désormais le prix de

rachat : environ deux millions et demi. Nous avions situé le champ des estimations entre 2 et 10 millions pour retenir le chiffre de 8 millions comme le plus vraisemblable : si l'on en croit les confidences du directeur, ce serait beaucoup trop. Mais cela ne change rien au fond de l'affaire, si ce n'est que, l'investissement étant faible, un geste de la maison Paillard nous semble devoir être d'autant plus naturel. Car il est un argument que personne ne pourra admettre. Nous citons : « L'argent que nous consacrons au rétablissement des finances de la Fondation Thorens, c'est autant qui est enlevé aux œuvres de prévoyance de nos propres ouvriers. Nous avons prévu de verser 100 000 francs et les anciens ouvriers de Paillard trouvent que c'est déjà trop. »

Curieux, car la direction ne consulte pas les ouvriers quand elle décide un rachat. Si elle investit 2, 10 ou 20 millions, cela ne regarde pas, d'après elle, les ouvriers. Le rachat de Thorens a été traité de cette manière. Or la reprise du déficit technique de la caisse Thorens aurait dû faire partie de l'investissement.

En revanche, aller dire à ses propres ouvriers : nous avons l'habitude de consacrer tant à nos fonds de prévoyance, mais si nous devons donner trop pour la caisse Thorens, nous ne pourrions pas faire plus pour vous, et ensuite s'abriter derrière les inévitables protestations des anciens de Paillard, c'est une manière trop facile de diviser pour régner.

Ils lisent encore Urbain Olivier

Qui lit encore Urbain Olivier ? Les abonnés du « Geschäftsblatt » de Thoun, journal progressiste-bourgeois paraissant cinq fois par semaine à la porte de l'Oberland. Un supplément hebdomadaire de ce quasi-quotidien s'intitule : « Echo von Thunersee ». Il publie actuellement un récit de l'écrivain vaudois qui plaisait tant à nos grands-mères, sous le titre allemand de « Verwaist ».

Une expérience pédagogique par la tricherie

Les fuites du baccalauréat ont permis de faire en France une intéressante expérience ; elle mérite d'être retenue au moment où l'on cherche les moyens d'alléger les programmes et de limiter les efforts de mémorisation.

Partout, dans la vie, l'ancien étudiant disposera de documents. Pourquoi l'en priver à l'examen ? Encore faudrait-il qu'il ait appris à les utiliser et qu'il dispose pour le faire d'une vraie culture générale.

Le recteur Capelle a fait part à la presse française des résultats de son enquête sur les fuites du bac, à Marseille. Ils sont intéressants même si le souci de minimiser l'affaire est évident.

« Après les fameuses fuites du bac de 1964, je suis allé enquêter à Marseille avec plusieurs inspecteurs généraux. J'ai examiné les copies. Certaines avaient de toute évidence été composées par des non-tricheurs. Leur « bagage » était souvent mince, mais on dénottait souvent des qualités de jugement, de finesse, d'organisation. Certains candidats avaient de toute évidence été informés. Leurs copies étaient souvent indigestes, trop documentées, mal terminées. J'ai alors examiné les livrets scolaires des élèves : tous ceux qui étaient de bons élèves pendant l'année scolaire avaient fait de bonnes copies, **qu'ils aient ou non connu le sujet**. Les autres en avaient de mauvaises. »

Notre concours : les résultats

Nos lecteurs savent, car nous ne nous lassons pas de le répéter, que notre meilleure propagande est assurée par eux-mêmes ; c'est pourquoi nous avons ouvert en permanence notre concours de l'« adresse utile ». Une seule adresse bien sélectionnée vaut mieux qu'un arrosage de cent exemplaires envoyés selon le hasard d'une liste d'annuaire.

Merci à tous ceux qui prennent quelques secondes pour nous envoyer une carte postale. Pour le dépouillement du dernier concours, nous ne publions, par simplification, que la liste de ceux qui nous ont procuré un ou deux abonnements ; il va de soi que les autres adresses restent classées et qu'il en sera tenu compte la prochaine fois, si elles « donnent » un abonnement.

Les résultats sont les suivants : Nous ont procuré 1 abonné : MM. Claude Bossy, Genève ; Alfred Bussey, Lausanne ; F. Castiglione, Genève ; Auguste Chappuis, Penthaz ; Paulette Duvoisin, Cernier ; Jacqueline et Pierre Hirsch, La Chaux-de-Fonds ; Henri Pahud, Onex ; E. Peytregnet, Bussigny ; Madeleine Picot, Lausanne ; J.-P. Rochat, Montreux ; J. Schweizer, Lausanne ; C. Torracinta, Genève ; Bernard Varrin, Villars-sur-Fontenais (Jura).

Nous ont procuré deux abonnés : Mlle Jeanne Lovis, Bâle ; M. Pierre Aubert, Aubonne.

Le tirage au sort, peu galant, a désigné M. Pierre Aubert qui recevra l'enjeu d'amitié de P. Liniger. Le concours est permanent.

Un référendum de Domaine Public

Dans notre dernier numéro, nous disions que nous fêterions le 41 en recensant quelques-unes des idées auxquelles nous tenons et qui seraient réalisables si...

Nous demandons aujourd'hui à nos lecteurs de juger eux-mêmes, par référendum. Il ne s'agit pas de choisir par exclusion. Ces propositions ne sont pas contradictoires entre elles ; et pourtant il faut indiquer des priorités et des ordres d'importance.

Marquez chaque idée d'un certain nombre de points : 10 à celle qui a votre préférence, 1 à celle qui vous paraît la plus négligeable. Nous n'avons pas retenu que des options économiques. Il n'est donc pas nécessaire de juger en fonction de l'avenir immédiat du pays, mais bien plutôt subjectivement ce qui vous semble essentiel, digne d'être défendu, primordial à vos yeux.

Précisons bien, il s'agit de faire un classement. Il y aura donc un seul 10, un seul 9, un seul 8... un seul 1.

A titre subsidiaire, nous vous demandons d'indiquer deux sujets, importants pour vous, omis dans notre liste.

L'éventail des lecteurs de D.P. est suffisamment large géographiquement et professionnellement pour que cette consultation puisse revêtir une valeur de test. Pour qu'elle ait une signification, nous demandons à chacun de nos lecteurs d'y prendre part.

Utilisez le texte imprimé que vous pouvez découper. Ou pour les collectionneurs qui gardent leur journal intact, merci, adressez-nous sur carte postale vos réponses ; sans récrire les libellés, il suffit de reprendre le même ordre de numérotation. Avec la liste-type des lecteurs de D.P., nous publierons en regard celle des membres de notre équipe.

1. Réorganisation et centralisation de la presse syndicale pour que puisse être créé un puissant hebdomadaire romand de gauche

2. Investissements importants dans la recherche et l'expérimentation pédagogique

3. Politique active pour assimiler et intégrer les travailleurs étrangers

4. Révision de l'assurance-invalidité, pour que l'invalidité ne soit pas définie uniquement selon des critères économiques

5. Aide des cantons confédérés pour permettre au Jura autonome de se donner une organisation et une législation témoin

6. Révision des règles d'imposition des personnes morales et notamment des holdings dans l'ensemble des cantons suisses

7. Mise en place dans les cantons et sur le plan fédéral d'un commissariat chargé de réunir toutes les données nécessaires à une planification

8. Création d'un fonds d'investissement syndical, centralisant l'épargne salariale et l'affectant à des investissements d'utilité publique dont, en priorité, le logement

9. Introduction du « congé-éducation » réservé à ceux qui travaillent à leur perfectionnement professionnel ou qui accomplissent des tâches d'une utilité sociale évidente

10. Création, au centre des localités, de « maisons de la culture »

Autres sujets :

a)

b)

Nom et prénom :

Profession : Age :

Domicile :

A renvoyer avant le 1^{er} novembre, case Chauderon 142, Lausanne.

Participez tous. Le nombre donne sa force aux idées.